



Ecole Sainte-Anne
46, rue de l'Arcoat
22210 PLUMIEUX
02.96.25.54.46 / 06.84.22.35.21
eco22.ste-anne.plumieux@enseignement-catholique.bzh
Site internet : sainteanneplumieux.fr



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

<i>Horaires</i>	<p>Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Matin</u> : 8h45 / 12 h <u>Après-midi</u> : 13 h 30 / 16 h 30 <p>L'accueil se fait à partir de <u>8 h 30</u> à la maternelle et au primaire. Aucun enfant ne doit rentrer sur la cour tant qu'il n'y a pas d'enseignant.</p> <p>Les enfants prenant le car sont sur la cour à partir de 8h10, sous la surveillance d'un employé communal. Seuls ces enfants sont autorisés à être sur la cour de <u>8h10 à 8h30</u>.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>L'après-midi</u> : Les élèves qui ne mangent pas à la cantine ne doivent pas rentrer sur la cour avant 13 h 20 : les enfants sont sous la responsabilité des parents tant qu'il n'y a pas d'enseignant sur la cour.• <u>Le soir</u> : après le passage du car, tous les enfants non repris par leurs parents <u>à 16 h 45</u> seront confiés à la garderie. (Ce service vous sera facturé par la mairie.) Pensez à prévenir les enseignants lorsque vos enfants fréquentent la garderie. <p><i>Soyez vigilants sur le respect des horaires le matin et le soir afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités. Pour des raisons de sécurité, l'école sera fermée à clé à 8h45 le matin et à 13h30 l'après-midi. Les parents de maternelle sont invités à ne pas s'attarder en classe après 8h45.</i></p>
<i>Accueil en maternelle</i>	<p>Les enfants de deux ans inscrits à l'école devront <u>être propres</u> pour être accueillis en classe. Les conditions d'accueil seront discutées avec l'enseignant.</p> <p>En maternelle, la présence des enfants est obligatoire dès 3 ans. (<i>Décision d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire de 6 à 3 ans à la rentrée 2019</i>)</p>
<i>Sécurité</i>	<p>Les enfants doivent, le midi comme le soir, attendre l'arrivée de leurs parents ou du car <i>sur la cour, près du portail</i>.</p> <p>En PS et MS, les parents viennent conduire leur enfant <u>jusque dans la classe, le matin et le midi</u>, et <u>s'assurent de la présence de l'enseignant avant de repartir</u>.</p> <p>Le matin à 8 h 30, les élèves de PS et MS sont accueillis en classe.</p> <p>Pour plus de sécurité à l'égard de tous les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ne pas amener de chien, même tenu en laisse• Merci de laisser votre voiture sur les parkings extérieurs.• Ne pas utiliser l'emplacement prévu pour le car.

<p><i>Absences</i></p>	<p><u>Absences prévues</u> : elles doivent être motivées un mot écrit dans le cahier de liaison (de la maternelle au CM2).</p> <p><u>Absences imprévues</u> : Les parents doivent avertir l'école, par téléphone le matin même, au 02.96.25.54.46 (répondeur à votre disposition), par SMS au 06.84.22.35.21 ou par mail. (eco22.ste-anne.plumieux@enseignement-catholique.bzh)</p> <p>Au retour de l'enfant, merci de fournir un certificat médical, ou autre justification écrite à l'enseignant.</p>
<p><i>Sommeil</i></p>	<p>Pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions veiller à ce que vos enfants se couchent à une heure raisonnable. Le médecin scolaire préconise un coucher à 20 h 30 maximum pour que les enfants aient un nombre d'heures de sommeil suffisant. Trop d'enfants arrivent fatigués à l'école.</p>
<p><i>Hygiène</i></p>	<p><input type="checkbox"/> <u>Les médicaments</u> :</p> <p>Les médicaments sont interdits à l'école : les textes officiels ne nous autorisent pas à distribuer les médicaments en milieu scolaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Tout médicament apporté à l'école, quel qu'il soit, sera repris par les enseignants : il en va de la sécurité des autres enfants. (cas particuliers : nous consulter : un protocole pourra être mis en place en lien avec le médecin scolaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Les enfants malades <u>doivent rester chez eux</u>, surtout si la maladie est contagieuse.</p> <p><input type="checkbox"/> Tout cas de maladie contagieuse importante (rubéole, varicelle, gale...) doit être signalé à l'école.</p> <p><input type="checkbox"/> Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent donc être très vigilants et <u>surveiller fréquemment la tête des enfants</u> – et traiter si nécessaire, même à titre préventif. Il existe des produits très efficaces.</p> <p><input type="checkbox"/> Fournir en début d'année une boîte de mouchoirs en papier pour l'école.</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Tenue vestimentaire</u> : tous les enfants doivent avoir une tenue propre et correcte.</p> <p><input type="checkbox"/> Prévoir un <u>K-WAY OU UNE CAPE DE PLUIE</u> pour votre enfant.</p>
<p><i>Cantine</i></p>	<p>Tout enfant prenant son repas à la cantine doit respecter des règles de vie en collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se tenir correctement et manger proprement, par respect pour ses voisins de table, - parler calmement, ne pas crier, - ne pas jouer avec les couverts ou la nourriture, - respecter les consignes données par le personnel de service, - rester poli et respectueux envers le personnel de service, - veiller à ne pas gaspiller le pain ou toute autre nourriture, - laisser sa place propre avant de sortir, - respecter le plan de table. <p><input type="checkbox"/> Le non-respect des règles entraînera une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire.</p>

Avec les autres :

⇒ Les enfants :

- ❑ Les enfants doivent respecter les adultes et leurs camarades.
- ❑ Pour faute grave (comportement irrespectueux envers un autre enfant ou un adulte de l'école, refus de travailler, non-respect des règles) : il pourra être envisagé, en dernier recours, une exclusion temporaire, voire définitive (de la classe ou de l'école).
- ❑ Chaque classe possède son propre règlement.

⇒ Les parents :

- ❑ **Aucun parent n'est autorisé à réprimander un autre enfant que le sien, quel qu'en soit le motif.** (en cas de problème, le signaler aux enseignants).
- ❑ **Chacun est appelé à la retenue sur les réseaux sociaux. Ce qui se passe à l'école n'y a pas sa place.**
- ❑ La diffusion des contenus du site internet (photos) est formellement **interdite**. Il en va du **droit à l'image** et de la **propriété intellectuelle**.

Avec le matériel :

- ❑ Les élèves sont tenus de respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- ❑ Les livres prêtés et les fichiers doivent être couverts proprement (les jours suivant la rentrée).
- ❑ Si un enfant abîme son livre, il sera facturé à la famille en fin d'année.
- ❑ Les enfants doivent avoir leur matériel tous les jours. Merci de vérifier régulièrement l'état des affaires de vos enfants et **que rien ne manque dans leur cartable**. Trop d'enfants « oublient » ou n'ont jamais leur matériel, ce qui fait perdre du temps à tout le groupe.
- ❑ Les livres de la bibliothèque doivent également faire l'objet de soins très attentifs.
- ❑ Il est préférable de marquer ce qui appartient à votre enfant, surtout en maternelle.

Consignes
diverses

- Pas d'argent à l'école.
- Ni jeux, ni jouets personnels (ballons...)
- Pas de chewing-gum à l'école (ni dans la cour, ni en classe).
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation d'objet de valeur.
- **Pas de distribution d'invitations aux anniversaires** dans l'enceinte de l'école.
- Si vous souhaitez que votre enfant fête son anniversaire à l'école, en primaire, limitez-vous à **2 bonbons** par enfant de sa classe. La législation interdit l'apport de gâteaux faits maison.
- Ne pas rentrer dans la classe de votre enfant après 8h45, afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités.
- Pour assurer la sécurité des élèves, l'école sera fermée lors des temps de classe. En cas d'urgence, une sonnette est à votre disposition.

Monsieur, Madamepère, mère de

NOM

Prénom

Classe

1.

2.

3.

*1 document
par famille*

Reconnaît (reconnaissent) avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage (nt) avec son (ses) enfant(s) à le respecter .

Fait le à

Signature des parents